

Département de la
Charente-Maritime

Ville de ROYAN,

OBJET :

Foire Exposition 1961

61003

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

Réunion du 18 Janvier 1961

Le dix huit Janvier mil neuf cent soixante et un à 18 h.
le Conseil Municipal de Royan s'est réuni, en séance ordinaire, au
lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence
de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 10 Janv.
1961.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, ROCHEDEREUX, LAMOU
MOUCHOT, BISCAYE, MONGRAND, LANUSSE, POUGET, LAMOUCHE, FLAHAUT,
FONTANILLE, BERLAND, REIX, MARTEAU, BUJARD, GALLAND

Les conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le
sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été
désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La Commission des Finances, dans sa séance du 29 Décembre 1960,
a examiné la demande formulée par le Président du Comité de la Foire-Exposition
en vue de l'organisation de la Foire en Avril 1961, aux conditions suivantes :
gratuité de la salle du Palais et ristourne à la ville de 10 % sur les entrées
à compter de la six millième.

Considérant le déficit d'exploitation de la Foire en 1960, la Com-
mission a donné un avis favorable à cette demande, permettant ainsi le maintien
en 1961 de cette importante manifestation de caractère attractif

Le Conseil Municipal

- Vu la demande présentée par le Comité d'organisation de la Foire Exposition
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances
- Considérant tout l'intérêt pour la ville du déroulement de cette manifestation
au moment de Pâques

décide

- d'accorder la gratuité du Palais du Congrès au Comité de la Foire Exposition pour la saison de Pâques 1961
- dit que les seules redevances dues par les organisateurs se résumeront au paiement des consommations d'eau, de gaz et d'électricité pendant la durée de la Foire
- accepte une ristourne de 10 % sur les entrées à partir de la 10.000ème
- émet le vœu que la durée de la Foire Exposition soit allongée et englobe dans toute la mesure du possible, deux dimanches.

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]



VU

ROCHEFORT-s-MER, le 27 JANV 1961
La Sous-Préfet,

J. Vocheil